

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – Procédure adaptée

1. Pouvoir adjudicateur :

Commune de Pineuilh

Personne responsable du marché : Monsieur le Maire

67, avenue Jean Raymond Guyon – 33220 PINEUILH

Tél : 05.57.46.03.07 – Fax : 05.57.46.25.11 – Mail : mairie@pineuilh.fr

2. Objet du marché :

Marché de travaux pour l'aménagement des rues de la Gare, Chastel et Rochefort

Type de marché de travaux : Exécution.

Description des travaux : Voirie et Réseaux Divers

3. Caractéristiques principales :

Variantes non autorisées

4. Décomposition en tranches et en lots :

Le marché n'est pas alloti. Il est décomposé en tranches :

- Tranche ferme : Rue Chastel et Rue Rochefort
- Tranche optionnelle : Rue de la Gare

5. Conditions relatives au marché :

Marché attribué à un fournisseur unique ou groupement solidaire.

6. Conditions de participation :

Les références requises relatives à la situation juridique, à la capacité économique et financière, à la capacité technique, aux références professionnelles sont énoncées dans le règlement de la consultation.

7. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

Critère d'attribution	Coefficient
Le prix des prestations	40 %
La valeur technique	30 %
Délais	30 %

8. Négociations éventuelles, fin de la procédure :

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur pourra engager une négociation avec les candidats les mieux placés. Il se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

L'objet de la négociation peut porter sur les points suivants : le contenu de l'acte d'engagement (prix de la solution de base, prix des solutions complémentaires ou alternatives), le contenu de la décomposition du prix forfaitaire (sous-détails de prix, quantités), le contenu du bordereau des prix unitaires, le contenu du détail estimatif, le contenu du CCAP, le contenu du mémoire technique, le contenu du CCTP, les précisions ou les compléments ou les régularisations à apporter aux offres, effectuer des corrections quant à des erreurs de calcul dans les offres.

Les négociations peuvent s'effectuer par écrit (courriers ou courriers électroniques) ou lors de réunions éventuelles.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur mettra fin à la négociation dès lors que les offres seront déclarées définitives. Dès lors, les offres définitives seront analysées et classées selon les mêmes critères que ceux mentionnés ci-dessus et selon des modalités identiques.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

9. Procédure :

Type de procédure : procédure adaptée

10. Conditions de délai :

- Délai de préparation : 4 semaines

Tranche ferme :

- Délai d'exécution maximum : 4 semaines

Tranche optionnelle :

- Délai d'exécution maximum : 10 semaines

11. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront faire parvenir leur demande via la plate-forme de dématérialisation accessible par <https://demat-ampa.fr/> et au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront apportées dans les meilleurs délais via la même plate-forme. Tous les candidats ayant téléchargé le DCE en seront informés.

12. Adresse auprès de laquelle les dossiers peuvent être retirés :

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) est téléchargeable gratuitement sur le site <https://demat-ampa.fr/>

13. Date limite de réception des offres : Vendredi 19 octobre 2018 avant 12h00

Les offres doivent être remises :

- Soit contre récépissé ou adressées en recommandé avec avis de réception à la Commune de Pineuilh – 67, rue Jean Raymond Guyon – 33220 PINEUILH. L'enveloppe devra porter, dans l'angle supérieur gauche, « **Marché de travaux pour l'aménagement des rues de la Gare, Chastel et Rochefort** »
- Soit contre récépissé avant la date et l'heure indiquées ci-dessus et aux heures d'ouvertures suivantes :
Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h15 – 14h00 à 17h30
- Envoi électronique autorisé sur le site <https://demat-ampa.fr/>